

Avis de constitution

SOCIETE « SOUTRALY VTC »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE PROGRAMME 5 NON
LOIN DE LA PHARMACIE MONT CARMEL, LOT : 452, ILOT :
35, Lot 452, Ilot 35

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 27/11/2025 , et enregistrés au CEPICI le 01/12/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOUTRALY VTC »

Objet : Réseau numérique de réservation - Co-voiturage
- Professionnel de mise en relation d'un usager avec un conducteur ou un transporteur - Services de transport autre que les services exécutés par les taxis communaux et les taxis horokilométriques - Transport urbain particulier de personnes - VTC.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens et meubles et immeubles
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous les établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux,
- La prise en location gérance de tous fonds de commerce
- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- Et généralement, toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE PROGRAMME 5 NON
LOIN DE LA PHARMACIE MONT CARMEL, LOT : 452, ILOT :
35, Lot 452, Ilot 35

Dirigeant(s) M DAGO JUSTIN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-13743 du 19/12/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°80264/GTCA/RC/2025 du 19/12/2025

